NATIONS UNIES **DP**

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1996/33
17 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996
9-13 septembre 1996, New York
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Rapport de l'Administrateur

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	BUT	1	3
II.	SITUATION FINANCIÈRE	2 - 14	3
	A. Exécution des programmes conformément au tableau 3 du document DP/1995/33 et suite donnée à la note de gestion du Comité des commissaires aux comptes	2 - 6	3
	B. Examen périodique de la gestion financière . . .	7	5
	C. Mise en place et utilisation du découvert, suspension de la réserve opérationnelle et financement intégral des engagements d'UNIFEM .	8	5
	D. Renforcement de la gestion financière d'UNIFEM et coopération entre le PNUD et UNIFEM	9 - 10	5
	E. Introduction d'un système informatisé type de gestion financière du PNUD à UNIFEM	11 - 12	6
	F. Rétablissement de la réserve opérationnelle et du mécanisme de financement partiel	13 - 14	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Paragraphes	Page
III.	STRATÉGIES DE PROGRAMMATION DEPUIS SEPTEMBRE 1995 .	15 - 33	8
	A. Programme de démarginalisation économique des femmes	20 - 22	8
	B. Programme d'émancipation politique	23 - 27	10
	C. Établissement de partenariats au sein du système des Nations Unies	28 - 31	11
IV.	MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .	33	12

I. BUT

1. Comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 95/18, le présent rapport intérimaire sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a été établi par l'Administrateur en coopération avec la Directrice. Il donne au Conseil d'administration des informations concernant la situation financière d'UNIFEM depuis le dernier rapport écrit (DP/1995/61 daté du 31 juillet 1995), que le Conseil a examiné à sa troisième session ordinaire de 1995. Le présent rapport contient également des informations concernant les mesures que le Fonds envisage de prendre pour reconstituer sa réserve opérationnelle ainsi qu'une analyse des stratégies de programmation d'UNIFEM depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

II. SITUATION FINANCIÈRE

A. Exécution des programmes conformément au tableau 3 du document DP/1995/33 et suite donnée à la note de gestion du Comité des commissaires aux comptes

2. Comme indiqué dans le rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1995, UNIFEM met en oeuvre une stratégie dynamique d'appel de fonds afin d'obtenir, pour ses ressources générales et ses activités de cofinancement, des contributions des gouvernements, qu'ils soient donateurs de longue date ou nouveaux venus dans ce domaine, du secteur privé et de personnes privées. Le Fonds tient à exprimer sa reconnaissance à tous les gouvernements qui lui ont versé des contributions en 1995. Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 1995, les recettes perçues au titre des ressources générales s'élevaient à 15 557 000 dollars, dont 15 016 000 dollars provenant de contributions volontaires, 239 000 dollars de contributions nettes de donateurs privés (montant brut de 643 000 dollars moins 404 000 de dollars compris dans les recettes au titre de la participation aux coûts) et 331 000 dollars des intérêts et autres recettes. Ce montant représente une augmentation nette de 3 957 000 dollars par rapport aux estimations initiales de 11,6 millions de dollars de recettes au titre des ressources générales pour 1995.

3. Les efforts visant à accroître les ressources d'UNIFEM et à diversifier ses sources de financement ont entraîné une augmentation du nombre de gouvernements qui ont annoncé des contributions fermes pour 1996 à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement. En novembre 1995, 30 gouvernements ont annoncé des contributions contre 17 en 1994. À la Conférence de novembre 1995, UNIFEM a reçu des annonces de contributions fermes d'un montant de 5 710 000 dollars pour 1996, soit une augmentation de 1 520 000 dollars par rapport à 1995. Si, outre ces annonces de contributions fermes, on tient compte des contacts non officiels avec des donateurs qui n'ont pas annoncé de contribution, UNIFEM peut espérer obtenir en 1996 un montant estimé à 13 250 000 dollars de 56 gouvernements donateurs[1], soit une augmentation de 11,5 % par rapport aux estimations initiales concernant

[1] Ce chiffre comprend les recettes estimées pour 1996 et les contributions non versées pour 1995 et les années précédentes d'un montant de 1 120 000 dollars, dont 616 000 dollars ont été perçus au 31 mai 1996.

les contributions des gouvernements pour 1996 fournies au tableau 3 du document DP/1995/33.

4. Grâce à un contrôle rigoureux des recettes et des dépenses et à une gestion judicieuse, les dépenses effectives au titre des ressources générales, comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, se sont élevées à 12 367 000 dollars, soit une baisse de 4 693 000 dollars par rapport au chiffre donné au tableau 3 du document DP/1995/33[2], des économies ayant été réalisées sur tous les postes de dépense. Du fait de ces économies, le solde inutilisé des ressources générales au 31 décembre 1995 atteignait 4 101 000 dollars, ce qui constitue un pas important vers la mobilisation des fonds nécessaires à la reconstitution de la réserve opérationnelle requise.

Tableau 1

Dépenses au titre des ressources générales pour 1995

(En millions de dollars des États-Unis)

	Dépenses prévues au budget	Dépenses effectives	Différence
Projets	13,390	9,088	4,302
Dépenses d'administration	3,050	2,738	0,312
Dépenses d'appui technique	0,620	0,541	0,079
Total	17,060	12,367	4,693

5. Dans sa décision 96/8 du 19 janvier 1996, le Conseil d'administration a autorisé UNIFEM à formuler de nouveaux projets additionnels en 1996 pour un montant de 2 millions de dollars. Avec cette augmentation, les projections des dépenses totales pour 1996 au titre des projets atteignent 13 060 000 dollars, les nouveaux projets représentant 6 millions de dollars et les projets en cours 7 060 000 dollars. Les dépenses d'administration et les dépenses d'appui technique se sont stabilisées et sont estimées respectivement à 2,6 millions de dollars et à 620 000 dollars, ce qui donne un solde inutilisé des ressources générales estimé à 1 970 000 dollars à la fin de 1996. Ce solde suppose un taux d'exécution du programme de 100 %. Cependant, si l'on considère un taux d'exécution plus réaliste de 80 %, le solde atteindrait 4 570 000 dollars comme indiqué au tableau 2 ci-dessous.

[2] Voir décision 95/18 du Conseil d'administration par laquelle le Conseil autorise UNIFEM à poursuivre l'exécution de son programme sans s'écarter des projections figurant dans le tableau 3 du document DP/1995/33, sous réserve de certaines conditions.

Tableau 2

Projections des ressources générales d'UNIFEM sur la base d'un taux d'exécution des projets de 80 %

(En millions de dollars des États-Unis)

	1996	1997
Solde en début d'exercice	4,10	4,57
Projections des recettes	14,15	15,15
Contributions des gouvernements	13,25	14,25
Donateurs privés et autres	0,90	0,90
Projections des dépenses	13,68	13,76
Projets :	10,46	10,54
Projets en cours	5,66	3,54
Nouveaux projets	4,80	7,00
Dépenses d'administration	2,60	2,60
Dépenses d'appui technique	0,62	0,62
Solde des ressources générales	4,57	5,96

6. Pour 1997, les projections de ressources s'élèvent à 19 720 000 dollars et comprennent à la fois le report (4 570 000 dollars) et les recettes attendues (15 150 000 dollars). Les projections de dépenses au titre des projets en cours et des nouveaux projets ainsi que des dépenses d'administration et dépenses d'appui technique sont estimées à 13 760 000 dollars. Le solde prévu de 5 960 000 dollars, comme indiqué au tableau 2 ci-dessus, pourrait ainsi servir à financer la réserve opérationnelle (voir la section F ci-dessous).

B. Examen périodique de la gestion financière

7. Les mécanismes de coopération entre UNIFEM et le PNUD examinés dans le document DP/1995/61 restent en place. Il s'agit à la fois des rapports écrits mentionnés aux paragraphes 3 et 4 de ce document et des réunions mensuelles entre UNIFEM et le Bureau de l'Administrateur.

C. Mise en place et utilisation du découvert, suspension de la réserve opérationnelle et financement intégral des engagements d'UNIFEM

8. UNIFEM n'a pas eu à utiliser les possibilités de découvert offertes par le PNUD. Depuis la suspension de l'obligation de constituer une réserve opérationnelle en juin 1995 (décision 95/18, par. 6), UNIFEM n'a pris de nouveaux engagements que dans la limite des ressources dont il dispose.

D. Renforcement de la gestion financière d'UNIFEM et coopération entre le PNUD et UNIFEM

9. Le fonctionnaire des finances détaché auprès d'UNIFEM par le PNUD reste en place. Il a fourni une aide considérable à UNIFEM au cours de la période

considérée. UNIFEM a continué à mettre régulièrement à jour les données financières de son système de gestion budgétaire. Au moment de l'établissement du présent rapport, tous crédits inutilisés au titre des projets en cours ont été rééchelonnés pour 1996 et les années suivantes. On procède régulièrement à une évaluation systématique et approfondie de la situation de tous les projets afin de déterminer le niveau des ressources financières effectivement requises pour chaque projet. Ainsi, en ayant parallèlement recours aux budgets virtuels, UNIFEM peut judicieusement contrôler les crédits et les dépenses de chaque projet et prendre immédiatement des mesures correctives le cas échéant.

10. Depuis septembre 1995, les systèmes et procédures supplémentaires de contrôle interne ci-après ont été mis en place :

a) Application rigoureuse de tous les règlements, règles et directives applicables aux activités de cofinancement;

b) Révision des formules d'établissement des rapports en vue de rendre les rapports plus utiles pour le contrôle et l'évaluation;

c) Révisions à temps du budget ordinaire;

d) Établissement et soumission selon les règles, des budgets finals appropriés des projets à la Section de la comptabilité de la Division des finances;

e) Approbation et autorisation des paiements directs et des avances effectués par le siège et les bureaux de pays au titre de l'exécution nationale accordées seulement sur présentation de documents pertinents relatifs aux avances précédentes;

f) Rapprochement mensuel des états financiers d'UNIFEM et du PNUD afin d'assurer l'exactitude des données financières concernant les dépenses et les recettes.

E. Introduction d'un système informatisé type de gestion financière du PNUD à UNIFEM

11. Comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 95/18, des mesures ont été prises afin d'évaluer les aspects fonctionnels du système de gestion budgétaire et de définir les mesures à prendre pour transférer la gestion des projets d'UNIFEM sur le système de gestion financière des projets du PNUD, en collaboration avec la Division des services administratifs et d'information et la Division des finances du Bureau de l'administration et des finances du PNUD. L'étude de la capacité du système de gestion financière des projets qui a été réalisée indique que ce système ne correspond pas entièrement aux besoins et exigences d'UNIFEM. Étant donné qu'UNIFEM joue un rôle direct dans la planification, l'exécution et le suivi des projets, il lui faut un système permettant d'introduire des projets dans la filière, de fixer des plafonds pour l'approbation des dépenses et de suivre et contrôler les crédits alloués et les dépenses projet par projet et ligne budgétaire par ligne budgétaire.

12. En consultation avec la Division des services administratifs et d'information et la Division des finances, il a été convenu que le système de gestion financière des projets devrait être renforcé par l'introduction de modules permettant de satisfaire les besoins d'UNIFEM. En premier lieu, la version du système à l'usage des bureaux de pays sera examinée dès qu'elle sera disponible afin de déterminer les éléments applicables aux besoins d'UNIFEM. UNIFEM consultera également d'autres fonds, au sein du PNUD, pour analyser les besoins, et collaborer avec ces fonds à la mise au point de modifications ou d'ajouts aux systèmes existants de façon à satisfaire ces besoins de la manière la plus efficace et la plus rentable possible.

F. Rétablissement de la réserve opérationnelle et du mécanisme de financement partiel

13. Au 31 mai 1996, le montant total des crédits alloués aux projets au titre des ressources générales pour les années 1996 à 1999 s'élevait à 14 920 000 dollars, répartis comme suit : 13 060 000 dollars en 1996, 1 810 000 dollars en 1997, 25 000 dollars en 1998 et 22 000 dollars en 1999. En raison de ces engagements considérables, UNIFEM propose de rétablir la réserve opérationnelle en octobre 1996, au niveau initial de 3 millions de dollars calculé selon la formule de financement partiel existante (voir tableau 3).

14. Si UNIFEM propose de rétablir la réserve opérationnelle en octobre 1996 afin d'honorer les engagements au titre des projets en cours, le Fonds envisage toutefois d'attendre jusqu'en 1997 pour demander que soit examinée la possibilité de créer des mécanismes d'approbation de nouveaux projets conformément au système de financement partiel. Après examen de la méthode de financement partiel jusqu'au moment de l'établissement du présent rapport, son application à UNIFEM serait problématique. Par conséquent, UNIFEM et le Bureau des finances et de l'administration envisagent de procéder à une étude approfondie de la méthode qui sous-tend la formule de financement partiel afin d'évaluer sa validité à la lumière de la situation financière actuelle d'UNIFEM, le but étant de présenter au Conseil les résultats de l'analyse et de lui faire une proposition appropriée en vue de la reprise des approbations de projet conformément à la méthode de financement partiel en 1997.

Tableau 3

Calcul de la réserve opérationnelle

Année	Budgets des projets (en millions de dollars É.-U.)	Taux	Prélèvement sur la réserve opérationnelle (en millions de dollars É.-U.)
1996	2,610[a]	66,7	1,741
1997	1,810	66,7	1,210
1998	0,025	50,0	0,013
1999	0,022	33,0	0,007
Total			2,971

[a] Ce chiffre représente 20 % du budget de 1996, qui est de 13 060 000 dollars.

III. STRATÉGIES DE PROGRAMMATION DEPUIS SEPTEMBRE 1995

15. Après la Conférence de Beijing, le programme d'UNIFEM a essentiellement été axé sur la démarginalisation économique et politique des femmes. La nouvelle orientation fait suite aux recommandations du Programme d'action de Beijing dans lequel il est indiqué au paragraphe 335 qu'UNIFEM mettrait l'accent sur le renforcement du pouvoir politique et économique des femmes.

16. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 95/10 du 7 avril 1995, une évaluation externe du Fonds a été réalisée pour la période allant de février à juin 1996. Le résumé du rapport d'évaluation est publié sous la cote DP/1996/34 et le texte intégral du rapport sera également distribué aux membres du Conseil à la présente session. UNIFEM attend avec beaucoup d'intérêt l'examen du rapport d'évaluation et examinera les informations relatives aux stratégies de programmation du Fonds présentées ci-dessous à la lumière du débat.

17. En tant qu'organisme opérationnel des Nations Unies ayant pour mandat de favoriser la démarginalisation des femmes, UNIFEM veille à ce que les recommandations du Programme d'action de Beijing soient traduites en des programmes ayant un effet catalyseur. La démarginalisation est le processus propre à permettre aux femmes d'avoir davantage accès aux ressources à tous les niveaux de façon à pouvoir de plus en plus se prendre en charge et acquérir durablement des moyens d'existence, le but étant d'influencer davantage l'orientation de leurs communautés et de l'ensemble de la société.

18. En tant qu'organisation chargée des activités opérationnelles et de plaidoyer en faveur de la démarginalisation des femmes, UNIFEM travaille avec :

a) Les gouvernements, afin de renforcer leur capacité d'élaborer des politiques et des programmes et de mettre en place les moyens nécessaires à la planification d'un développement soucieux des préoccupations des femmes;

b) Les organisations et réseaux de femmes, afin de renforcer et de promouvoir leur capacité de défendre leurs intérêts;

c) Les organismes des Nations Unies, afin de maintenir les questions relatives aux femmes parmi les priorités des principaux organismes des Nations Unies.

19. UNIFEM favorise le dialogue entre les gouvernements et les organisations féminines, ce qui permet à la société civile de participer plus pleinement à la planification du développement et accroît la responsabilité des gouvernements quant aux préoccupations des femmes à tous les niveaux. Le Fonds fait ensuite connaître ses activités et diffuse largement les meilleures pratiques et les enseignements tirés pour accroître l'efficacité et l'utilité des interventions en matière de développement.

A. Programme de démarginalisation économique des femmes

20. Un tiers de la population mondiale vit dans la misère et les femmes en représentent plus de 70 %. Leur appauvrissement a été, dans une large mesure,

aggravé par les changements intervenus dans le monde du fait de la libéralisation du commerce, de l'évolution rapide des techniques, de l'industrialisation, des programmes d'ajustement structurel et de la dégradation de l'environnement. Ayant reconnu combien il importait de remédier à cette situation, il est impératif que l'Organisation des Nations Unies mette l'accent sur la démarginalisation économique des femmes dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. UNIFEM définit la démarginalisation économique comme étant la possibilité d'avoir accès aux moyens d'existence et d'exercer sur ceux-ci un contrôle de manière durable et à long terme, tout en jouissant des avantages matériels qui en découlent.

21. Au cours de la période 1995-1996, le programme de démarginalisation économique a été appliqué à deux niveaux :

a) Au niveau des politiques — Il s'agit d'aider les gouvernements à mieux comprendre les conséquences sur les deux sexes de la mondialisation et de la restructuration économiques sur la vie des femmes et d'accroître la capacité des organisations féminines d'intervenir dans le processus de prise de décisions pour leur propre compte. Un accent particulier a été mis sur les politiques commerciales, l'incidence du progrès technique sur les femmes et la condition des femmes travaillant à domicile qui, dans le monde entier, sont toujours plus nombreuses;

b) Au niveau individuel — Il s'agit de mettre au point et de présenter des moyens novateurs d'aider directement les femmes à réduire les menaces qui pèsent sur les moyens d'existence durables et à en retirer le plus d'avantages eu égard à l'évolution économique mondiale. Ce programme a surtout été axé sur les questions relatives à l'accès au crédit, à la formation, aux techniques améliorées, à l'information pertinente ainsi qu'à la terre et aux autres ressources naturelles qui pourraient être le fondement des moyens d'existence productifs et durables des femmes.

22. UNIFEM a fait notamment des progrès dans les domaines ci-après, en vue de la réalisation de son objectif général qui est d'aider les femmes à s'émanciper sur le plan économique :

a) Dans le contexte de la mondialisation et de la restructuration économiques, des questions essentielles qui se posent aux gouvernements dans les domaines du commerce, des nouvelles techniques et de la situation des personnes travaillant à domicile ont été recensées et des stratégies de programmation élaborées. Des mesures ont également été prises pour mettre en oeuvre ces stratégies en vue de créer des réseaux (par exemple sur le commerce, les nouvelles techniques, le crédit, la science et la technique), de rassembler et diffuser des informations (par exemple des manuels et des directives), de mobiliser les femmes en vue d'activités de plaidoyer (par exemple, tenue d'ateliers d'élaboration de stratégies), et de faire des recommandations pratiques (par exemple, rapports d'ateliers sur le commerce, les nouvelles techniques, la science et la technique et le crédit). Un succès limité a été également enregistré pour ce qui est des efforts visant à influencer les décideurs (par exemple, contribution à la réunion et aux travaux des ministres asiatiques du travail visant à apporter un appui à la Convention concernant le travail à domicile (1996) pendant la Conférence internationale sur le travail

tenue en juin 1996) et à faire ressortir davantage les préoccupations des femmes dans les documents directifs internationaux (par exemple, plaidoyer en faveur d'une spécification des rôles des femmes et des hommes dans les recommandations de la Commission des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement);

b) S'agissant de l'appui aux moyens d'existence durables des femmes, l'exécution de projets pilotes novateurs par UNIFEM a produit des effets bénéfiques, notamment un accroissement de la productivité des entreprises appartenant aux femmes, la création d'emplois pour les femmes, une plus grande aptitude des femmes à utiliser les techniques et à résoudre des problèmes, une augmentation de leur revenu ainsi qu'une plus grande confiance en soi chez les femmes et la promotion de leur bien-être. Il convient en particulier de noter combien le soutien d'UNIFEM permet aux femmes de devenir plus indépendantes des institutions intermédiaires qui leur ont apporté une aide initiale. La raison en est en partie la stratégie qui consiste à établir un lien entre les femmes et les sources de connaissances techniques, les matières premières, les marchés et les crédits commerciaux disponibles sur le plan local afin qu'elles puissent avoir accès aux facteurs de production et aux services nécessaires pour devenir autonomes.

B. Programme d'émancipation politique

23. Par émancipation politique des femmes, on entend l'exercice par celles-ci d'un plus grand contrôle sur leur vie, tant dans le ménage qu'à l'extérieur, afin qu'elles puissent apporter des améliorations aux institutions qui influent sur leur vie et promouvoir l'avènement de modes de vie stables dans des sociétés exemptes de conflit. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et au Forum des organisations non gouvernementales tenu parallèlement à Huairou, les femmes ont affirmé leur exigence d'émancipation politique et économique. En réponse à cette exigence, UNIFEM a élaboré un programme global qui porte sur : a) le rôle des femmes dans la conduite des affaires publiques et la prise des décisions à tous les niveaux; b) l'instauration de la paix et le règlement des conflits; et c) les droits de l'homme et la violence à l'égard des femmes. L'objectif de ce programme est d'assurer la participation des femmes à tous les niveaux de la planification du développement et de sa mise en oeuvre.

24. Dans le domaine de la conduite des affaires publiques, UNIFEM continue à appliquer sa stratégie à trois volets visant à : a) créer un environnement propice permettant d'améliorer la situation juridique et sociale des femmes, d'élaborer des politiques et plans tenant compte des spécificités des hommes et des femmes mais aussi de les appliquer; b) renforcer le mouvement féminin afin qu'il puisse créer un environnement propre à susciter un changement social; c) permettre à un plus grand nombre de femmes d'occuper des postes de responsabilité et de participer aux affaires publiques.

25. Au titre de l'instauration de la paix et du règlement des conflits, UNIFEM poursuit ses efforts visant à habiliter les femmes africaines qui ont été déplacées de leurs communautés d'origine et à promouvoir des stratégies et des mesures tenant compte des spécificités des deux sexes en vue de l'instauration de la paix et du règlement des conflits. Ce programme comporte deux volets : a) activités de plaidoyer et de création d'institutions; et b) assistance

directe aux projets assortis d'une approche intégrée pour la satisfaction durable des besoins pratiques des femmes dans des situations de crise.

26. Les activités d'UNIFEM en matière de droits de l'homme mettent en relief le principe selon lequel la protection des droits des femmes est essentielle pour leur épanouissement et leur pleine participation à la société. Le programme vise en particulier à : a) renforcer la capacité des organisations féminines de militer en faveur des droits des femmes aux niveaux national et international; b) mieux faire comprendre aux femmes les mécanismes internationaux chargés des droits de l'homme afin qu'elles puissent de plus en plus y avoir accès et les utiliser; c) intégrer le concept de droits de la femme en tant qu'être humain dans les activités du système des Nations Unies de façon à rendre l'Organisation des Nations Unies davantage responsable de la protection des droits des femmes et à renforcer la coopération et la coordination à l'échelle du système sur les questions relatives aux droits des femmes. En outre, UNIFEM continue de se concentrer sur la question de la violence à l'égard des femmes, qui fait obstacle au développement.

27. Dans sa résolution 50/166 du 22 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée à nouveau des activités de plaidoyer entreprises par UNIFEM, en ce qui concerne notamment la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et a demandé au Fonds de s'employer plus activement à appuyer les efforts déployés aux niveaux international, national et communautaire pour éliminer la violence à l'égard des femmes. Comme demandé dans cette résolution, un fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes a été créé et devrait être opérationnel vers la fin de 1996. La priorité sera accordée aux activités dans les domaines suivants : sensibilisation, renforcement des capacités, connaissance du droit, formation, recherche appliquée et projets novateurs ayant un effet catalyseur.

C. Établissement de partenariats au sein du système des Nations Unies

28. UNIFEM entretient d'étroites relations de travail avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le mouvement féminin international. Le Fonds a joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour établir un lien entre les priorités et les pratiques de ces différents partenaires.

29. Lors des récentes conférences mondiales des Nations Unies — Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Conférence internationale sur la population et le développement, Sommet mondial pour le développement social, quatrième Conférence mondiale sur les femmes et Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) — UNIFEM a travaillé en collaboration avec un grand nombre d'organisations avant, pendant et après ces grandes réunions en vue de créer l'environnement politique nécessaire pour faire entendre la voix des femmes, dégager un consensus et prendre les mesures appropriées. Étant relié à un réseau mondial d'organisations féminines, d'experts, de militantes et de membres d'organisations communautaires, UNIFEM est en mesure d'aider les femmes à faire

inscrire les questions qui les intéressent à l'ordre du jour des institutions internationales, régionales et nationales.

30. UNIFEM apporte un appui technique aux coordonnateurs résidents des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing au niveau national. Les activités d'UNIFEM complètent celles d'autres programmes d'intégration des femmes dans le développement qui sont chargés d'intégrer les préoccupations des femmes dans leurs activités principales, notamment ceux du PNUD.

31. UNIFEM a présidé le Groupe de travail sur l'autonomisation des femmes de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Groupe de travail a élaboré des directives visant à promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies et entre le système des Nations Unies et ses partenaires du secteur public et de la société civile. UNIFEM a également collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à l'établissement de liens entre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. UNIFEM et l'UNICEF collaborent également à la promotion de la participation des femmes et des filles à l'instauration de la paix.

32. UNIFEM entretient des liens de coopération étroite avec la Conseillère politique spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes. UNIFEM fait office de secrétariat pour le Groupe de travail sur les activités opérationnelles, l'un des trois groupes de travail envisagés dans le cadre du Comité interorganisations pour les femmes qui relève du Comité administratif de coordination.

IV. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

33. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

1. Approuver les mesures supplémentaires prises par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour assurer une gestion financière judicieuse de ses ressources;

2. Convenir du rétablissement de la réserve opérationnelle au niveau initial de 3 millions de dollars;

3. Demander à UNIFEM de lui soumettre une proposition détaillée concernant la méthode de calcul des plafonds annuels à approuver et la tenue de la réserve opérationnelle à sa première session ordinaire de 1997, en vue du rétablissement du système de financement partiel;

4. Faire siennes les stratégies d'UNIFEM telles que présentées dans le document DP/1996/33, compte dûment tenu des vues du Conseil concernant les résultats et les recommandations du rapport d'évaluation.